



Procédure de consultation
FER No 22-2017

Personnes responsables:
Mme Stéphanie Ruegsegger

Date de réponse:
03 août 2017

Modification de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers

Commentaire général

D'une manière générale, la FER soutient la politique envisagée par les autorités fédérales de valoriser le potentiel de main-d'œuvre indigène. A ce titre, elle apporte également son soutien aux présentes modifications, visant à faciliter l'intégration des personnes concernées sur le marché du travail et à diminuer la charge administrative liée à la perception de la taxe spéciale sur le revenu. Elle estime que cela participe au processus global d'intégration, tout en permettant d'acquérir une expérience utile, quelle que soit la décision finale des autorités au terme de la procédure, et de valoriser au mieux le potentiel de main-d'œuvre locale.

Commentaire par article

OA2

Article 18, al. 1: Sur le fond, nous soutenons la proposition. Sur la forme, nous relevons que la notion de départ autonome nous échappe dans le cadre d'une décision de renvoi ou d'expulsion pénale.

OIE

Article 18, al. 3: Notre Fédération estime judicieuse la référence au nombre de décisions effectives, ainsi que le versement bisannuel. Elle s'étonne en revanche de ne rien trouver sur la suppression du supplément de 10% existant dans la version actuelle.

Article 19: Il ne s'agit pas d'une simple reprise de l'actuel article 18, al. 4, abrogé par le projet. La nature du remboursement des contributions à la Confédération n'est plus liée à la seule question de la non-utilisation des fonds, mais également à des critères qualitatifs. Cela ne pose pas de problème en soi. Ce qui est davantage équivoque est le renversement du fardeau de la preuve, en la lettre c du premier alinéa, qui incombe aux cantons dans la version proposée. Notre Fédération estime qu'il revient à la Confédération de motiver sa demande de remboursement. Pour ce qui concerne le troisième alinéa, la proposition nous paraît tout à fait sensée.